



CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Catalyseur de projets d'intérêt général pour les territoires, BMA et ses collaborateurs s'engagent dans les transitions au service des politiques publiques en œuvrant, par le développement d'expertises, à promouvoir une construction et un aménagement responsables en coopération avec leurs donneurs d'ordres.

« BMA s'engage à maximiser son impact tout en maîtrisant son empreinte !! »

BMA s'engage dans son fonctionnement interne comme avec l'ensemble des parties prenantes dans une **Charte pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre toutes les formes de discriminations**. Impliquée dans une démarche de responsabilité sociétale depuis 2019, BMA s'engage à mettre en œuvre sa politique d'égalité des droits et des chances et renforce ainsi sa détermination à rendre effectifs les principes des droits de l'homme. Cette charte traduit la volonté d'exemplarité de BMA et constitue ainsi une étape et va dans le sens d'un renforcement des actions déjà entreprises par BMA.

Ainsi, BMA s'engage à :

➤ **Cultiver et être garants des valeurs de la société :**

Les valeurs, **Professionalisme – Loyauté – Proactif – Intérêt Général – Collectif**, portées par le collectif BMA sont le fruit de multiples échanges en interne et avec les parties prenantes. Elles sont en adéquation avec les enjeux de la RSE et donnent du sens au positionnement sociétal et aux activités de l'entreprise.

Vivre au quotidien les principes et les valeurs qui en découlent dans nos actions et les intégrer dans tous les actes de la gestion RH tout au long de la vie des salariés.

➤ **Avoir un comportement éthique :**

BMA a un comportement fondé sur les valeurs de l'honnêteté, de l'équité et de l'intégrité ; elle respecte les droits de l'Homme et reconnaît à la fois leur importance et leur universalité.

➤ **Garantir la transparence et l'objectivation des procédures de gestion des ressources humaines à chaque étape de la carrière des salariés :**

Recrutement, évaluation, promotion et formation tout au long de la vie au sein de la société dans le but de promouvoir l'égalité professionnelle et la lutte contre toutes formes de discriminations.

➤ **Promouvoir le développement des compétences :**

Dans un environnement en perpétuel changement et de plus en plus complexe BMA met tout en œuvre pour assurer une stabilité professionnelle et la progression des salariés par le développement des compétences.

➤ **Favoriser l'épanouissement :**

Notre intention est de permettre à chacun de trouver sa place dans l'organisation et de s'épanouir professionnellement par la responsabilité et la promotion de l'autonomie. BMA s'applique à mener une politique d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

➤ **Favoriser l'égalité, la diversité et la lutte contre la discrimination dans sa politique de ressources humaines :**

La diversité est l'acceptation de l'autre dans toute sa différence. BMA a une réelle volonté d'avoir une équipe équilibrée par sa diversité d'origine, de formation, d'âge et d'expérience.

BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT

38 Rue de Cursol - CS 80010 - 33001 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 99 31 99 - contact@b-m-a.fr - www.b-m-a.fr

BMA est labellisée Engagé RSE confirmé ** depuis 2021

➤ A.E.M.L au capital de 3 945 517,77 € - R.C. Bordeaux B 466 200 821 - TVA intracommunautaire : FR21 466 200 821 - SIRET 466 200 821 00042





➤ **Favoriser la QVCT et le collectif :**

Par son engagement RSE : sa politique d'égalité professionnelle, la sécurité des salariés, les accords de protection sociale et sa politique de rémunération, BMA privilégie le collectif de travail.

➤ **Assurer, par des actions de sensibilisation adaptées :**

La prise en compte par tous les acteurs et tout le personnel des principes et des enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, qu'elles soient directes ou indirectes.

Je m'engage à mettre en œuvre et à maintenir tous les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans le respect des exigences légales et réglementaires.

En qualité de Directrice Générale, je m'engage à mettre en œuvre et à maintenir tous les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans le respect des exigences légales et réglementaires.

La Directrice Générale